



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 01/04/2016

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : M. ROBLOT & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 10/03/2016

Affichée le : 05/04/2016

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien,
Membres du Bureau

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MICHELIN Joël, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROBLOT Edouard, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel, VERDIN Alain,
Conseillers communautaires Titulaires

Absents excusés :

BROTTIER Philippe, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, SAUVAGE Corine,
Membres du Bureau

COMPTE Jean-Marie, FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MARCINIAK Marie-Christine, PERSICO Patricia, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, VALLOIS-ROUET Laurence, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
M. CHARDONNEAU	M. DEVERGNE
M. COMPTE	M. CORNU
Mme GUERINEAU	M. BLUSSEAU
Mme MARCINIAK	Mme COBERAC
Mme PERSICO	M. BELGSIR
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. LUCAUD
M. ROBLOT (uniquement pour la délibération n°1)	Mme DAIGRE
Mme VALLOIS-ROUET	Mme BURGERES

Observations :

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : liste des Marchés et leurs avenants

Arrivée de M. ROBLOT à la délibération n°2

Départs de M. TANGUY à la délibération n°25 et de M. VERDIN à la délibération n°54

Informations sur l'accusé de réception

Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0050 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018684-DE

N°: 64

Date réception Préfecture

Conseil du 01/04/2016		Identifiant : 2016-0050	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <p>DIRECTION GENERALE ADJOINTE ATTRACTIVITE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POLE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES</p>			Titre : 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses - Tarifs 2016 Grottes de la Norée
Etudiée par : Le bureau du 03/03/2016 La commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire du 15/03/2016 La commission Générale et des Finances du 25/03/2016			
Rapportée par : CLAUDE EIDELSTEIN			

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Decisions budgétaires

Afin de relancer l'activité des grottes de la Norée et de fidéliser la clientèle, il vous est proposé d'adopter pour la visite du site en 2016 les mêmes tarifs que ceux qui ont été appliqués l'année précédente, à savoir :

Plein tarif : 5,28 € HT soit **5,80 € TTC**

Tarif réduit : 3,46 € HT soit **3,80 € TTC**

- Jeunes de moins de 18 ans et étudiants
- Groupes (d'au moins 10 individus) ou Comités d'Entreprises
- Demandeurs d'emploi et personnes bénéficiaires du RSA ou CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi)
- Personnes en situation de handicap

La gratuité est accordée :

- à titre exceptionnel pour des manifestations (visite protocolaire, accueil de congressistes en lien ou sans lien avec l'activité du site) aux invités et partenaires de la collectivité,
- aux journalistes,
- aux enfants de moins de 6 ans (sauf groupe)
- famille nombreuse à partir du 3^{ème} enfant,
- aux accompagnateurs de groupe d'au moins 10 personnes (exemples : animateur – guide – chauffeur) gratuité limitée à deux accompagnateurs.

Selon les catégories, les justificatifs à présenter sont les suivants :

- carte d'identité
- carte d'étudiant
- carte d'invalidité
- carte de presse
- carte Tam Tam ICE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0050 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018684-DE

Il vous est demandé de donner votre accord de principe sur l'adoption de ces tarifs.

Les recettes seront inscrites au budget annexe 09, article 7062 service 2200.

AFFICHEE LE : 05/04/2016

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 2

Pour extrait conforme,
Pour le Président, le Vice Président :



Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0050 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018684-DE